

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PROFESSEURS DE MUSIQUE

intervenue entre le GAMEC (groupement pour l'Action Musicale et Culturelle de la Côte Roannaise), 12, route de la Goura 42370 Saint André d'Apchon représenté par son Président en exercice Jean-Luc REYNARD *d'une part*,

et la Communauté de Communes Vals d'Aix et Isable dont le siège est à 42260 St Germain Laval, 28, rue Robert Lugnier représentée par son Président

il est convenu que :

suite à la demande formulée à la rentrée scolaire 2022/2023 et acceptée par le Gamec, il est mis à disposition l'un de nos professeurs, en l'occurrence :

Madame Emmanuelle HALBOUT, professeur de violoncelle pour un cours de **0 h 30** par semaine scolaire au profit de votre élève Madame **Agathe POTHIN**.

Le professeur percevra de la part du Gamec, son employeur, les salaires correspondant à la fois aux heures de cours du Gamec et ceux de la mise à disposition sur la période annuelle allant d'octobre 2022 à septembre 2023.

Le coût annuel est estimé à $44,14 \text{ €} \times 12 \text{ mois} = 529,28 \text{ €}$ (bases connues au 1^{er} octobre 2022). Il pourrait être modifié en fonction des avenants applicables à la convention « ECLAT » et de l'évolution des cotisations patronales.

Le remboursement au Gamec, sur production d'une facture, s'effectuera trimestriellement

Bien entendu, les facturations tiendront compte des variations tant du brut (évolution de la valeur du point « ECLAT ») que des cotisations patronales.

Pour constituer le dossier de demande de participation auprès du Conseil Départemental, la C. C. V. A.I devra déclarer les heures de mises à disposition ; pour remplir la fiche du professeur, contacter notre coordinatrice, en l'occurrence Catherine THINON. De notre côté, seules les « heures Gamec » seront déclarées.

Comme pour l'ensemble de vos professeurs, Mme HALBOUT bénéficie de la médecine du travail auprès de « Santé au travail Loire Nord.

Fait à Saint André d'Apchon, le 19 septembre 2022..

Monsieur le Président de la C.C.V.A.I.

Pour le Président du GAMEC

Le Trésorier,

(mention manuscrite « lu et approuvé »)

